

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL435

présenté par
Mme Youssouffa, rapporteure

ARTICLE 30

À l'alinéa 182, après le mot :

« parlementaires »,

insérer les mots :

« élus sur le territoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel